



- Association créée en 1949 -

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43 boulevard de Magenta 75010 Paris

Tél : 01 53 38 99 94 Fax : 01 40 40 90 98 @ : juridique@mrap.fr

Récapitulatif des plaintes/signalements au Procureur du MRAP National (pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

Dossier 2021-MRAP contre Marc TAULELLE, adjoint au maire de Nîmes : plainte simple – injures racistes publiques et provocation à la haine publique

Dans une interview écrite accordée au magazine Objectif Gard publiée en ligne le 30 août 2021 et titrée « *NÎMES Le Républicain Marc Taulelle : « Éric Zemmour appuie là où ça fait mal »* », M. Taulelle déclare que les musulmans et les immigrés sont ceux « *qui [tuent] en France* ». Selon lui, « *il faut mettre un arrêt le plus total possible à l'immigration sinon on va changer de civilisation dans ce pays !* ». **Signalement auprès du Procureur de la République de Nîmes en septembre 2021. Ce dernier s'étant déclaré incompétent, une plainte simple a été déposée en commissariat au nom du MRAP National le 24 février 2022 afin que le parquet de Paris se saisisse du dossier.**

Dossier 2021-MRAP contre William MALET (agression au sabre contre des réfugiés) : plainte simple – tentative d'homicide à caractère raciste

Le 8 décembre 2021, un homme a fait irruption dans un camp d'exilés situé dans le XII^e arrondissement de Paris. Armé d'un sabre, il s'en est pris à plusieurs d'entre eux. Le suspect, William Malet, aurait tenu des propos comme « *y en a marre des étrangers* ». Le jour même, le parquet de Paris a indiqué avoir ouvert une enquête. William Malet a été mis en examen le 1^{er} février 2022 des chefs de violence aggravée par trois circonstances (caractère raciste, avec arme et préméditation) suivie d'incapacité supérieure à 8 jours et dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui. **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Paris en février 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre Éric ZEMMOUR : signalement – injures racistes publiques et provocation à la haine publique

Le 22 janvier 2022, Éric Zemmour, candidat à l'élection présidentielle au moment des faits, a tenu un discours à Cannes au cours duquel il s'est exprimé en ces termes : « *Oui mes amis, et puisqu'on est chez nous, je renforcerai le pouvoir des maires contre les occupations illégales de terrains publics par les gens du voyage. Pour cela, je doublerai les amendes. J'imposerai les saisies des véhicules des délinquants et j'exigerai le recours automatique à la force publique dans les 72 heures* ». **Signalement auprès du Procureur de la République de Grasse en mars 2022. Affaire classée sans suite par le parquet le 16 mars 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre Éric ZEMMOUR : plainte simple – injures racistes publiques et provocation à la haine publique

Le 26 janvier 2022, sur la chaîne de télévision Public Sénat, dans l'émission « *Bonjour chez vous !* », Éric Zemmour, alors candidat déclaré à l'élection présidentielle, a soutenu que la délinquance en France était quasi exclusivement le fait « *des immigrés ou des enfants d'immigrés* ». **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Paris en février 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre Pierre GUERIN, deuxième adjoint au maire de la commune de Mellé (35420) : signalement – injure raciste publique

En séance publique du Conseil municipal 29 novembre 2021, Pierre Guérin, deuxième adjoint au maire de la commune de Mellé (35420), a évoqué les habitants de la ville des Mureaux (78130), « *tous emmurés* » selon lui parce qu'« *il n'y a pas beaucoup de têtes blanches là-bas* ». Un extrait vidéo de la séquence litigieuse a été relayé sur internet. **Signalement auprès du Procureur de la République de Rennes en février 2022.**



- Association créée en 1949 -

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43 boulevard de Magenta 75010 Paris

Tél : 01 53 38 99 94 Fax : 01 40 40 90 98 @ : juridique@mrap.fr

Dossier 2022-MRAP contre Dieudonné MBALA MBALA : plainte simple – provocation à la haine publique et diffamation publique à raison de l'origine ou de la religion

Le 10 janvier 2022, Dieudonné a publié une vidéo intitulée « *Salut Stéphane* » sur VK, réseau social russe, ainsi que sur son site personnel « *Quenelle plus* », en réaction à la mort de son ami, le pianiste français Stéphane Blet, où il tient ces propos : « *Les associations de la haine, le CRIF, LA LICRA, se sont eux les responsables de la mort de Stéphane...* ». « *Oui, je le dis haut et fort, Stéphane Blet mon ami, a été tué par "LA MAFLA JUIVE"* ». **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Paris en février 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre Éric ZEMMOUR : plainte simple – traitement illicite d'une base de données et détournement de finalité

Le 8 avril 2022, soit 2 jours avant le premier tour des élections présidentielles, de nombreuses personnes de confession – réelle ou supposée – juive, ont reçu par SMS un message d'Éric Zemmour, alors candidat, s'adressant explicitement et spécifiquement aux « *Français de confession juive* ». **Plainte simple commune du MRAP, de la LICRA et de SOS RACISME (avec constat d'huissier) auprès du parquet de Paris en avril 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre X : plainte simple – provocation à s'armer contre une partie de la population non suivie d'effet et diffusion à des mineurs d'un message à caractère violent et de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine et commerce d'un tel message

Le collectif « *Stop Bolloré* », composé de syndicats, d'associations telles que le MRAP, de médias et de personnalités, a lancé un appel le 16 février 2022 pour dénoncer la constitution par le milliardaire Vincent Bolloré d'un « *empire médiatique tentaculaire* » qui sert une « *idéologie réactionnaire* ». Le collectif vise en particulier la chaîne CNews, qui nourrit « *une obsession pour les thèmes d'extrême droite* ». Dans ce contexte, le collectif a alerté sur plusieurs propos haineux tenus par Éric Zemmour sur cette chaîne. **Plainte simple commune du MRAP et de la Maison des Potes auprès du parquet de Paris en février 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre Jérôme BOURBON, directeur de publication de « Rivarol » : plainte simple – injures publiques à raison de l'origine ou de la religion et provocation à la haine publique

Dans une vidéo YouTube intitulée « *Bourbon VS Conversano – Le Débat CHOC ! Zemmour, le sionisme et l'antisémitisme, la Droite, les idées* », initialement diffusée en direct le 1er avril 2022 sur Best-of Conversano, chaîne du militant suprémaciste blanc Daniel Conversano, Jérôme Bourbon, directeur de publication de l'hebdomadaire français d'extrême droite « *Rivarol* », se laisse une énième fois aller à vomir sa haine des juifs. **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Paris en juillet 2022.**

Dossier 2022-MRAP contre « MANKO » (restaurant parisien) : plainte simple – discrimination dans le refus de la fourniture d'un bien ou d'un service dans un lieu accueillant du public

Le restaurant parisien « *Manko* » (15 Av. Montaigne, 75008 Paris) est soupçonné d'avoir refusé de laisser entrer des personnes noires le 16 juillet 2022. Diffusée sur TikTok le 20 juillet 2022, une vidéo montre plusieurs personnes noires se voir refuser l'accès par un videur au motif qu'elles ne sont pas en « *tenue de soirée* », tandis que des personnes blanches habillées de façon similaire entrent sans difficulté. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire le 22 juillet des chefs de discrimination fondée sur l'origine, l'ethnie ou la nationalité dans l'offre ou la fourniture d'un bien ou d'un service. **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Paris en juillet 2022.**



- Association créée en 1949 -

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43 boulevard de Magenta 75010 Paris

Tél : 01 53 38 99 94 Fax : 01 40 40 90 98 @ : juridique@mrapp.fr

Dossier 2022-MRAP contre X (irruption dans la mairie de Stains par des membres d'Action Française) : plainte simple – injures racistes publiques et provocation à la haine publique

Le 8 octobre 2022, vers 10h, une quinzaine d'individus cagoulés, affiliés au groupuscule Action Française, se sont introduits dans le jardin de la Mairie de Stains (Seine-Saint-Denis), munis de mégaphones, de fumigènes et de pétards. Ils ont proféré des propos racistes : « *La France est à nous* », « *Vous salissez la France* », « *vous n'êtes pas intégrés, à notre image* », « *c'est toi qu'on va dégager d'ici* ». **Plainte simple déposée devant le Tribunal correctionnel de Bobigny en novembre 2022.**

Constitutions de partie civile ou interventions volontaires du MRAP effectuées en 2022 :

- MRAP contre BONNET, dit SORAL
- MRAP, GARRIDO et CORBIERE contre SAIL et RAUSCHER
- MRAP contre. Fabrice D-P. et Patrick C. (respectivement gardien de la paix et brigadier)
- MRAP contre X (militant néonazi français de retour d'Ukraine)
- MRAP, ROUCHDI et BOUTGHATA contre ELKOUBY
- MRAP et OUAKIB contre UNIVERSITE PARIS-DESCARTES
- MRAP et LMGHARI contre CONRAD (policier)
- MRAP contre POLONY
- MRAP contre POLAT et RAMDANI (procès en appel de l'Hyper Cacher)